

E 7110 1973/134/4

*Le Ministre de Suisse à Londres, W. Thurnheer,
au Département politique*

Copie de réception

T Numéro 112.

Londres, 19 juin 1940, 21 h 16

(Reçu: 19 [20?] juin, 03 h 30)

Réponse ports italiens¹ Foreign Office affirme droit gouvernements alliés saisir toute cargaison sans distinction destination envoyée port italien pas disposé renoncer à droit même faveur neutres faute confiance en déclaration italienne laisser passer. Cependant, vu importance pour Suisse surtout parce que situation guerre empêche arranger actuellement transit important via France disposé collaborer sans préjudicier leurs intérêts ou alliés. Pour témoigner bonne volonté a autorisé Stavros aller Savone. Sitôt preuve de bonne arrivée cargaison en Suisse examinera si même facilité peut être accordée autres cargaisons origine neutre envoyés Suisse via ports italiens. Regrette pas possible autoriser passage cargaisons origine alliée comme a tout lieu croire que seraient saisies arrivée Italie, fin note. Est donc extrême importance que première cargaison libérée comme essai sur ma suggestion arrive intacte Suisse. Confirme mon 88² importance être pleinement renseigné avec textes complets montra blessure engagements Italie.

1. *Par télégramme du matin même, le Département politique avait demandé s'il était exact que le blocus touchât également les bateaux se dirigeant sur des ports italiens et portant cargaisons à destination de la Suisse.*

2. *Non reproduit.*

ANNEXE I

E 7110 1973/134/4

*Le Ministre de Suisse à Londres, W. Thurnheer,
au Chef de la Division des Affaires étrangères du Département politique, P. Bonna*

Copie

L E.a.2.1939. ad C.22.41.10.
AG/IB/WA.

Londres, 28 juin 1940

Pour faire suite à mon télégramme No. 112, j'ai l'honneur de vous remettre ci-joint copie de la note du Foreign Office concernant la question de l'utilisation des ports italiens par les bateaux pris en time-charter par la Confédération.

J'ai reçu cette note le 19 de ce mois et dès le lendemain, en accusant réception, ai demandé à savoir si le «Stavros» avait déjà quitté Gibraltar. Ce n'est que le 25 juin que j'ai été informé par le Ministère de la Guerre Economique que le bateau était autorisé à partir. Il est parti en fait le 26 juin. Ce délai paraît dû pour une bonne part à un retard d'information du Foreign Office à la Commission de Contrebande, mais aussi au fait que sur la base de communications reçues de Gibraltar, le Ministère pensait qu'on désirait du côté suisse que le bateau soit envoyé à Madère. La lettre du Ministère dit au surplus: "You will appreciate that since the 17th June the general situation has changed very materially and whilst the 'Stavros' is to be released for Savona in accordance with the promise made to the Swiss Minister, I have been asked to make it clear that the release of this ship is not to be regarded as establishing a precedence." Cette phrase paraît témoigner d'une certaine divergence de vues entre le Foreign Office et le Ministry of Economic Warfare. J'estime néanmoins que nous pouvons compter sur la promesse du Foreign Office lorsque la cargaison du «Stavros» sera arrivée saine et sauve en Suisse.

Ces précisions me paraissent utiles pour prévenir ce qui semble être une opinion exprimée en Suisse par certaines instances officielles que la réussite de «l'expérience Stavros» entraînera quasiment le libre déchargement des cargaisons pour la Suisse dans les ports italiens et peut-être même à Marseille. La note du Foreign Office ne prévoit pas autre chose en fait qu'une distribution au compte-goutte. Il va sans dire que ce système est tout à fait insuffisant et qu'il faudra en réclamer l'élargissement. J'attendrai avec intérêt vos instructions à ce sujet lorsque la cargaison du «Stavros» sera en Suisse. Je n'ai pas cru indiqué d'intervenir tout de suite. Ici trop de hâte risque de nuire.

On pourrait peut-être envisager, vu le retard apporté au départ du «Stavros» de Gibraltar, de demander dès maintenant qu'un second bateau soit autorisé à partir pour un port italien. Vous savez qu'il y en a un certain nombre à Funchal, sans compter des bateaux d'armement privé (André, Bunge, etc.) qui sont, ou vont arriver à Cadix. Il serait indiqué, me semble-t-il, de choisir pour une démarche un bateau dont la cargaison est désirée en Suisse. Probablement un bateau transportant des céréales serait actuellement le plus indiqué. L'Office Fédéral de Guerre pour les Transports pourra vous renseigner précisément à ce sujet et vous m'obligeriez en me donnant vos instructions, le cas échéant.

En ce qui concerne le problème général du ravitaillement, je ne sais si vous avez ouvert des négociations tant avec le Gouvernement Français au sujet de Marseille qu'avec le Gouvernement Italien. En tout état de cause et si satisfaisants que soient peut-être les résultats obtenus, je crois devoir rappeler que le passage des bateaux tant à Gibraltar qu'à Suez dépend du Gouvernement Britannique et que sans son consentement aucun ravitaillement ne peut être organisé pour le moment par la Méditerranée, pas plus du reste que par les côtes européennes considérées actuellement comme territoire ennemi par l'Angleterre. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de me tenir au courant des négociations qui pourraient être en cours.

Un autre point encore est celui de l'ordre d'importance des divers éléments du ravitaillement. Il pourrait être utile à ce propos d'établir une liste des urgences. Si je suis bien renseigné, le problème des huiles comestibles et industrielles est actuellement l'un des plus sérieux en Suisse. Si le

20 JUIN 1940

737

système du compte-goutte devait l'emporter, il serait donc important de savoir s'il faut insister plus pour faire passer du copra, ou des arachides, ou du charbon, ou de l'antracite, ou des céréales, ou d'autres marchandises. Peut-être pourrait-on arranger que des instructions nous soient données à intervalles réguliers à ce sujet pour nous permettre de mieux diriger nos efforts.

Je m'excuse de la longueur de cette lettre, mais il m'a paru nécessaire de vous exposer mes vues sur la situation actuelle de l'importante question du ravitaillement passant par le contrôle britannique.

ANNEXE II

*Le Ministère britannique des Affaires étrangères
au Ministre de Suisse à Londres, W. Thurnheer*

Copie

N No. W 8300/8300/49

Foreign Office, S.W.1., June 17th, 1940

1. His Majesty's Government have given careful and sympathetic consideration to the request of the Swiss Government that vessels carrying cargoes exclusively destined to Switzerland and marked as such should still be allowed to enter Italian ports.

2. The Swiss Government will realize that the Allied Governments are within their rights under international law in seizing all cargoes consigned via Italian ports irrespective of their ultimate destination. As a general principle His Majesty's Government are not prepared to renounce these rights even in the case of cargoes intended for neutral countries, since they can have little confidence in any undertaking given by the Italian Government to allow free passage for the goods in question. At the same time they appreciate the importance which the Swiss Government attach to the maintenance of transit facilities through Italian ports, the more so since the military situation makes it impossible for the time being to arrange such facilities on any considerable scale through France; and they are prepared to co-operate with the Swiss Government in this matter, in so far as they can do so without prejudice to the own interest or those of their Allies.